

# Aide au renforcement de l'encadrement dans l'entreprise

## REGION REUNION

### Présentation du dispositif

Ce dispositif vise à renforcer des compétences internes par le biais de recrutement de personnel encadrant / cadre pour structurer l'organisation de l'entreprise.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont éligibles les Petites et Moyennes Entreprises (au sens communautaire) inscrites au RCS ou au RM de La Réunion.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Le salaire brut et charges patronales du cadre recruté sur une période de 1 an est pris en charge par l'aide.

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Entreprises inéligibles

Secteurs inéligibles :

- les entreprises commerciales ou de négoce,
- les entreprises de transport,
- les entreprises du secteur de la restauration rapide type « snack-bar », « fast food »,
- les entreprises du BTP sauf artisanat du bâtiment,
- les entreprises des secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la production agricole primaire,
- toutes les activités visées par le Règlement Général d'Exemption par Catégorie,
- les entreprises des secteurs du transport, de production et de distribution d'énergie, ainsi que les infrastructures énergétiques,
- les entreprises relevant de la filière déchets (gestion, tri, valorisation, recyclage, ...)
- toutes les activités de transformation et /ou valorisation des produits.

##### — Critères d'inéligibilité

- Avoir le statut de cadre ( cotisation à une caisse complémentaire de cadre ),
- Exclusion du poste de Directeur Général
- avoir de lien de parenté avec les dirigeants et/ou actionnaires de la société.

- être actionnaire de la société

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Taux de subvention au bénéficiaire : 50 %

Plafond des subventions publiques : 30 000 € par poste de cadre aidé.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Les demandes sont à adresser à la région Réunion.

---

## Critères complémentaires

- Données supplémentaires
  - › Lieu d'immatriculation
    - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
    - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

---

## Organisme

### REGION REUNION

- Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE  
Avenue René Cassin Moufia B.P 67190  
97801 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9  
Téléphone : 02 62 48 70 00  
Télécopie : 02 62 48 70 71  
E-mail : [region.reunion@cr-reunion.fr](mailto:region.reunion@cr-reunion.fr)  
Web : [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

---

## Source et références légales

### Références légales

Programme Opérationnel Européen

